

Chez nous et à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 56

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

TEHERAN

Congrès triennal du Conseil International des Femmes 1966

Ce congrès se tiendra à Téhéran, du 14 au 26 mai 1966. Des visiteurs peuvent se joindre à la délégation suisse et participer ainsi aux avantages d'un voyage de groupe. Ils peuvent assister à toutes les séances plénières ainsi qu'aux manifestations publiques.

Des informations plus détaillées peuvent être obtenues auprès du secrétariat de l'Alliance.

AFGHANISTAN

Etrange carte d'électrice

Selon la nouvelle loi électorale, les femmes ont aussi le droit de vote. Mais pour être inscrite, dans une liste d'électeurs, une femme a besoin d'une carte d'identité qui doit être contresignée par son père ou son mari !

Etant donné la mentalité traditionnelle qui règne encore parmi les hommes de ce pays, cela signifie que le 10 % à peine des femmes pourront participer aux élections.

ZURICH

Pour les malades

Les hôpitaux régionaux du canton de Zurich ont organisé, dès le 1er octobre, dans la section de

médecine du nouvel hôpital de district d'User, un cours destiné aux jeunes filles et aux femmes de 19 à 45 ans désireuses de soigner des malades chroniques entre autres.

Ce cours durera une année et demie et donnera droit à un diplôme. Il est gratuit et les élèves reçoivent un salaire mensuel dès le début du cours.

BERNE

Femme pasteur

La première femme pasteur du canton de Berne, Mlle Edith Meyer, a été installée dans sa paroisse à Schlosswil, le 1er septembre.

A la Croix-Rouge

Mlle Elisabeth Werner, de Genève, adjointe au Département politique fédéral, a été désignée par le Conseil fédéral pour faire partie de la délégation officielle suisse à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Vienne, en octobre.

ANGLETERRE

Mme Elizabeth Lane est la première femme anglaise appelée à siéger à la Cour supérieure. En 1962, elle avait été la première Anglaise à entrer dans un tribunal pénal.

ÉTATS-UNIS

Mme Margaret Sanger, fondatrice de la Fédération internationale pour le planning familial a reçu du gouvernement japonais le « Troisième ordre de la sainte couronne ».

En Suisse allemande

Cette fois, ça bouge

Tout à coup, on ne sait exactement pourquoi, après avoir laissé dormir des motions durant de nombreuses années dans les tiroirs des autorités, les Confédérés d'Outre-Sarine sont pris de démanaison féministe contagieuse. Enfin ! le remède, nous le connaissons : l'octroi du droit de vote cantonal aux femmes, droit qui s'étendra ensuite rapidement, nous l'espérons, aux affaires fédérales pour toutes les Suissesses.

Zürich annonce que le Grand Conseil discutera d'un nouveau projet de loi en décembre. Une votation populaire aura probablement lieu au cours du premier semestre 1966.

Au Tessin, les mouvements de jeunesse de quatre partis politiques vont lancer une initiative pour le suffrage féminin qui sera présentée au peuple, aux fins de signatures, au début de novembre. Elle pourrait conduire à une votation au mois de mars déjà.

Zoug, Soleure, Argovie paraissent également affectés de cette bonne maladie et l'épidémie va certainement s'étendre encore.

Le « Neue Zürcher Zeitung » vient de publier une série de neuf articles sous le titre de « Droits égaux pour la femme suisse ». Cette série était introduite par un article rédactionnel qui est un engagement formel du journal zurichois en faveur du suffrage féminin. Nous voyons en donner des détails dans notre prochain numéro.

Enfin, couronnant le tout, M. Wahlen, conseiller fédéral, parlant à la télévision allemande, s'est adressé aux femmes suisses en ces termes :

De nombreux citoyens sont convaincus par leurs femmes elles-mêmes de voter contre le droit de vote et d'éligibilité des femmes, parce que les femmes disent : « Je ne veux pourtant pas aller tous les trois dimanches aux urnes ! »

Mais pensez, chères femmes, que cette question va commencer à jouer un rôle déterminant pour l'image que l'on va se faire de la Suisse à l'étranger, et tâchez de convaincre vos maris pour que la prochaine fois qu'ils auront à se prononcer sur le suffrage féminin — et heureusement que des initiatives sont en cours dans ce sens — les Etats et le peuple disent un « oui » catégorique. La Suisse est le seul pays respectant le droit où il existe encore des exclusives telles que le refus des droits civiques à la femme et des articles d'exception. Lorsque ces deux questions auront été résolues, la Suisse pourra alors adhérer à la Convention des droits de l'homme « en toute conscience ».

**L'année 1966
risque d'être
un grand cru
une année
exceptionnelle**



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION

au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Enquête sur les femmes dans nos tribunaux

Dans notre numéro de septembre, nous avons publié un article sur l'appareil judiciaire de notre pays. Nous y mentionnions, au début, le cas de Berne où le Grand Conseil avait adopté, sans opposition, un amendement constitutionnel prévoyant l'éligibilité des femmes à tous les postes dans les tribunaux. Soumis à une consultation populaire, le projet a été approuvé.

Le tableau ci-dessous, établi sur les bases des renseignements donnés par toutes les chancelleries cantonales, montre clairement la situation en Suisse.

Cantons	Éligibilité			Femmes élues					
	illimitée	limitée	pas d'élig.	Femmes juges	Assesseurs				
					Tribunaux de mineurs	Tribunaux de prud'hommes	Tribunaux pénaux	Jurés	Tribunaux civils
Zurich		oui		1 membre d'autorités tutélaires	pas éligibles	éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Berne	oui	oui		1 membre d'autorités tutélaires	pas éligibles	39	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Lucerne		oui			6+6 juges suppléants	29	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Uri			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Schwytz		oui			1	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Obwald		oui			éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Nidwald			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Glaris			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Zoug			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Fribourg			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Soleure		oui			1	éligibles	1	6	pas éligibles
Bâle-Ville	oui				2	9	2	Il n'y a pas de jurés	2
Bâle-Campagne		oui			1	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Schaffhouse			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Appenzell Rhodes ext.		oui			55	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Appenzell Rhodes int.			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Saint-Gall		oui		1 procureur général	28	61	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Grisons		oui			3	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Argovie		oui			4 juges + 12 suppl.	—	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Thurgovie			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Tessin		oui			éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles	pas éligibles
Vaud	oui				2	39	Ces 3 tribunaux se sont adjoints 4 femmes	—	3
Valais			pas d'élig.		—	—	—	—	—
Neuchâtel	oui			1 juge - 1 suppl.	1 juge	Femmes bien repr.	—	1 juge	—
Genève	oui			1 juge à la Chambre des tutelles	1 suppléante	44+1 juges suppléants	—	1 suppléante	—

Alliance de sociétés féminines suisses

Journée d'information « Le Conseil de l'Europe et nous »

Jeudi 21 octobre, Berne, Bürgerhaus, Neugengasse 20.

10 h. 15 Die Schweiz in der Europarat, par le ministre J. Burckardt, Berne

L'importance du Conseil de l'Europe pour les femmes, par Mme Marg. Jadot, Bruxelles

12 h. 30 Déjeuner en commun

14 h. 15 Aktuelle Probleme der sozialen Kommission des Europarates, par M. Augustin Lusser, de Zoug, membre de la délégation suisse à Strasbourg

Conseil de l'Europe : politique de la science et coopération intellectuelle, par le professeur O. Reverdin, conseiller national, Genève

16 h. Fin de la séance.

A l'Alliance

L'Alliance a adressé la résolution concernant le suffrage féminin — approuvée lors de son assemblée des déléguées 1965 à Saint-Gall — au Conseil fédéral, aux présidents des deux Chambres, au Tribunal fédéral, aux présidents des groupes politiques et aux autorités cantonales soit directement soit par l'entremise des centres de liaison (le texte de cette résolution a paru dans notre numéro de juin).

Notre grande organisation féminine a pu exprimer son avis au sujet du projet d'arrêté fédéral du 1er juin 1965 modifiant la formation professionnelle et la recherche agricole.

La commission pour l'étude des questions économiques a approuvé, en principe, les solutions envisagées en relevant toutefois que les constructions « de prestige » et l'aménagement trop luxueux des écoles d'agriculture sont à éviter.

L'Office fédéral des assurances sociales a soumis à l'Alliance, pour préavis, le projet d'arrêté du Conseil fédéral établissant un contrat-type de travail relatif aux prestations d'assurance à prévoir pour le personnel exposé aux radiations ionisantes.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Tél. 24 42 10

Genève

Membre de la FREC